

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 2 février 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

NOR : ESRH2101949A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 2 février 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est fixé à 16.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 4 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans les bibliothèques relevant du ministre chargé de la culture et à la ville de Paris.